

**2BS**  
**Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros**  
**Siège social : Zone Industrielle Angers Beaucouzé**  
**9 rue de la Nouette**  
**49070 BEAUCOUZE**  
**R.C.S. ANGERS 911.401.198**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MARS 2025**

**TROISIÈME RESOLUTION**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 22.727,95 Euros, ainsi qu'il suit :

- A l'apurement du compte « Report à nouveau »..... 2.875,30 euros
- Au compte « Réserve légale »..... 100,00 euros
- Au compte « Autres réserves » ..... 19.752,65 euros

Soit un total de ..... 22.727,95 euros

Compte tenu de l'affectation du résultat réalisée, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la société sont redevenus supérieur à la moitié du capital social.

**RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Il n'y a jamais eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Extrait certifié conforme.*

La Gérance

